

MAIRIE DE L E V E N S
REPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté – Egalité - Fraternité
Département des Alpes-Maritimes
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 6 novembre 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le six novembre, à 19 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Antoine VERAN, Maire de Levens, qui constate que le quorum est atteint, conformément à l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient présents : Mme Michèle CASTELLS, M. Thierry MIEZE, Mme Ghislaine BICINI, Mme Ghislaine ERNST, M. Jean-Claude GHIRAN, Mme Monique DEGRANDI, M. Michel BOURGOGNE, Mme Danièle TACCONI, M. Georges REVERTE, Mme Evelyne ABEL DIT DELAMARQUE, Mme Jeanine PLANEL, M. Didier GIORDAN, Mme Maïmouna BONNEFOND, Mme Claude MENEVAUT, Mme Suzanne URRUTY, M. Régis GUILLAUME, M. Eric BERNIGAUD, Mme Sonia MARTIN CASANOVA, M. Gilles MAIGNANT, M. Eric GIRARD, M. Nicolas BRAQUET, Mme Sophie LALOUM, M. Yan VERAN, M. François Dominique SEINCE, M. Jean-Louis MORENA.

Absente : Mme Aline BAILLOT

Mme Michèle CASTELLS est désignée Secrétaire de séance, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Nombre de Conseillers : en exercice : 27 / Présents : 26 / votants : 26

Rapporteur : Mme Michèle CASTELLS

3 - MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les avis du CST du 28 octobre 2025,

Vu l'arrêté du centre de gestion du 30 septembre 2025 établissant la liste d'aptitude des candidats promouvables par voie de promotion interne au titre de l'année 2025 dans le cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux,

Considérant qu'en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, les collectivités peuvent recruter, en application de l'article L.332-14 du Code Général de la Fonction Publique, un agent contractuel de droit public pour faire face à une vacance temporaire d'emploi dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire. Le contrat est alors conclu pour une durée déterminée d'une durée d'un an. Il pourra être prolongé, dans la limite d'une durée totale de deux ans, lorsque la procédure de recrutement d'un fonctionnaire n'aura pu aboutir au terme de la première année,

Considérant les besoins des services de la commune de Levens,

Considérant les possibilités d'avancement de grade des agents communaux,

Considérant qu'il appartient à l'organe délibérant de la collectivité de fixer les effectifs des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services,

Madame Castells expose la nécessité, pour les besoins d'un bon fonctionnement des services, de modifier le tableau des effectifs comme suit :

Fermetures des postes suivants :

- Un poste d'adjoint administratif à temps complet (35h) au sein du service de police (*ouvert par délibération n°8 du 22/09/2023*) – Fermeture le 01/01/2026
- Un poste d'adjoint technique principal 2^{ème} classe à temps complet (35h) au sein du service de police (*ouvert par délibération n°3 du 08/07/2024*) – Fermeture le 01/01/2026

- Un poste d'adjoint technique à temps complet (35h) au sein des services techniques (*ouvert par délibération du 29/06/1995*) – Fermeture le 01/08/2026
- Un poste d'adjoint technique à temps complet (35h) au sein des services techniques (*ouvert par délibération du 28/01/2004*) – Fermeture le 01/02/2026
- Un poste d'attaché à temps complet (35h) au sein des services administratifs (*ouvert par délibération du 06/02/2001*) – Fermeture le 01/07/2026
- Un poste de technicien principal 1^{ère} classe à temps complet (35h) au sein des services techniques (*ouvert par délibération 4 du 13/12/2016*) – Fermeture le 01/07/2026

Ouvertures des postes suivants :

- Un poste d'attaché principal à temps complet (35h) au sein des services administratifs sur l'emploi de Directrice Générale Adjointe au 01/07/2026
- Un poste d'ingénieur à temps complet (35h) au sein des services techniques sur l'emploi de Directeur Général des Services Techniques
- Un poste d'adjoint technique principal 1^{ère} classe au sein des services techniques sur l'emploi d'adjoint au directeur des services techniques
- Un poste d'adjoint technique principal 2^{ème} classe à temps complet (35h) au sein des services techniques sur le poste d'agent polyvalent

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité :

- De valider les ouvertures et les fermetures des postes, précisées ci-dessus,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les actes correspondants,
- D'inscrire au budget les crédits correspondants.

Fait à Levens, les jour, mois et an susdits,

Le Maire,
Antoine VERAN.

